PROGRAMME DE FORMATION
DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DU CHARGE DE PRODUCTION DANS LE SPECTACLE VIVANT

■ PUBLIC

Chargé (e) de production

■ PRE REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de pré requis

■ MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Entretien téléphonique, ensemble nous analyserons vos besoins en formation
A l'issu de l'entretien, nous vous ferons parvenir un devis correspondant à votre demande.
Les dates de la formation seront fixées selon vos disponibilités et celles du formateur

■ DUREE HORAIRES MODALITES D'ORGANISATION

Formation d'une durée de 3 jours soit 21 heures Horaires : 9 h-12h30 et 14h-17h30
Parcours individuel en intra établissement en présentiel
Nombre de personne(s) de 1 minimum à 6 stagiaires maximum

■ ACCESSIBILITE AUX PERSONNES PORTEUSES D'HANDICAPS

Les formations en inter établissements se déroulent au CMCI immeuble accueillant les Personnes à Mobilité Réduite PMR 2 rue Henri Barbusse 13001 Marseille.
Si besoin d'un accompagnement personnalisé, merci de contacter AMAT Arnaud référent handicap au 06.64.3562.37

■ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Maitriser l'environnement professionnel légal et juridique de l'artiste musicien et du spectacle vivant
Identifier les différents acteurs de la filière musicale et leurs interactions respectives.
Identifier les différentes types d'aide à la création / diffusion d'un spectacle
Élaborer un budget prévisionnel et assurer l'ensemble de la chaîne d'exécution du budget.
Maîtriser la législation sociale, légale et la paie du spectacle vivant pour structurer l'emploi
Gérer et administrer l'entreprise sur les questions liées au social (salariat, paie, contrats...)

■ METHODES – MOYENS PEDAGOGIQUES

L'ingénierie pédagogique s'articule sur le concept de compétence en situation professionnelle
Les méthodes pédagogiques prennent ancrage sur l'interactivité, l'expérience et les ressources des participants. La formation animée sur le mode du développement des potentialités, doit agir sur plusieurs niveaux : la régulation, la cohésion du groupe, l'autonomisation, la confiance en soi et à autrui, la prise de recul des stagiaires. Le mode d'intervention du formateur passe par les outils de la communication : questionnement, feed-back, reformulation.

Les modalités techniques : un livret présentant l'ensemble des thèmes sera remis à chaque participant format papier et numérique. Les apports techniques du formateur seront étayés par des documents projetés en vidéo projection.

■ EVALUATION

→ Evaluation formative sous forme d'études de cas, exploitations de situations concrètes vécues par les participants dans leur pratique professionnelle, analyse de cas concrets, exercices d'auto diagnostic permettant aux stagiaires de déterminer des axes de progrès individuels et un plan d'actions de son projet

→ Evaluation individuelle « à chaud » du niveau de satisfaction, effectuée auprès des participants, le dernier jour de la formation sous forme d'entretiens de groupes et de questionnaires individuels remis aux participants.

→ Attestation d'assiduité

■ CONTENU DE LA FORMATION

Jour 1. PANORAMA ET FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE MUSICALE

Cadre légal et juridique du musicien

- **Le monde de la musique et organisation du secteur du spectacle vivant**

Le rôle et le statut social et juridique des différents contractants
Le producteur de spectacles vivants
L'entrepreneur de tournées (tourneur)
Le diffuseur de spectacles vivants
Le promoteur local, l'agent artistique
Les métiers : directeur production, chargé de production, assistant, artistes, techniciens, sécurité…..

- **L'entrepreneur de spectacles une profession réglementée**

L'ordonnance de 1945 et les réformes de 1999, et 2019
La licence d'entrepreneur de spectacles obtention et renouvellement
Les différentes catégories de licences
La procédure d'attribution des licences depuis juillet 2019, décret application du 27 septembre 2019

- **Les contrats du spectacle vivant et leur logique juridique et fiscale**

Les enjeux des contrats, cadre règlementaire, juridique, rédaction des contrats
Contrat de cession ou droits d'exploitation (ou vente) à un organisateur par un producteur
Contrat d'engagement d'un artiste (ou groupe) et un entrepreneur de spectacles
Contrat de coréalisation, contrat de coproduction

Jour 2 ELABORATION BUDGET DE PRODUCTION

- **Les différents types d'aide à la création et à la tournée**

Aides publiques de l'Etat (DRAC)
Collectivités territoriales (régions, départements, communes, groupements de communes)
Sociétés civiles et des organismes professionnels
Administration des droits des artistes et musiciens-interprètes : ADAMI
Centre National de la Musique CNM
Fonds pour la création musicale : FCM
Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique : SACEM
Société civile pour l'exercice des droits des producteurs phonographiques : SCPP
Société perception, distribution des droits des artistes-interprètes de la musique et de la danse : SPEDIDAM
Société civile des producteurs de phonogrammes en France SPPF
Dispositif d'appui conseil aux Très Petites Entreprises du spectacle vivant (DA TPE-SV)
Aide à l'emploi dans les petits lieux de diffusion - Gip Cafés Cultures
Crédit d'impôt pour le spectacle vivant

- **La création d'un spectacle, et budget de production / vente**

Les différents types de budget

Budget de création

Budget de production

Budget d'exploitation

Budget réalisé

La traduction budgétaire du projet

Montage financier et équilibre entre « Charges » et « Produits »

Charges : personnel artistique, technique, administratif, location salle de répétition, location matériel lumière et son, frais administratifs (assurance, téléphone…) communication, promotion (dossiers, photos…), TVA, taxes , imprévus…

Produits : recettes billetterie, co-production, aides publiques (DRAC, ville…) société civiles (ADAMI…) privés (fondations et mécénat)

Jour 3. LEGISLATION SOCIALE : FIABILISER LA PAIE DES SALARIES DU SECTEUR CULTUREL

Contenus

- **La gestion sociale et le régime d'intermittence**

Les salariés : permanents, techniciens, artistes, contrats au cachet
Contrat Durée Déterminées Usage et contrat d'engagement
Les spécificités du régime intermittent et son champ d'application : annexes 8 et 10, les types d'emploi
Indemnisation du Pôle emploi : ouverture de droits, admission, réadmission, base de calcul.
Les contrats de travail, les rémunérations (cachets) et les déclarations
Bulletin de salaire, taux de cotisations : URSSAF, Pôle emploi, Audiens, CMB, Congés spectacles…
Déclarations, numéro d'objet
Attestations employeur mensuelles (AEM)
Le paiement des charges sociales, récapitulatifs annuels (DNA, DADS)
Frais professionnels et abattements pour frais professionnels

- **Le cadre législatif**

Formalités et conditions à l'embauche, la déclaration préalable à l'embauche
Travail des bénévoles, embauche des enfants, les stagiaires
Obligations sociales de l'employeur des artistes du spectacle
Immatriculation aux caisses sociales,
Conventions collectives du spectacle vivant
Registres à tenir, documents de fin d'année (DADSU)

■ TARIF

Sur devis selon la (les) modalité(s) retenue(s) formation en individuel ou en groupe
Tarif : 595€ par jour/ personne

■ INTERVENANTS

- **AMAT ARNAUD,** Production de spectacles production phonographique, management de carrière d'artistes, gérant de LA CLIQUE PRODUCTION
  Certification N° 251 agréé Institut de Certification des Professionnels de la Formation et Prestation de Service Intellectuel (ICPF- PSI) www.certif-icpf.org Norme AFNOR reconnue par CNEFOP
  - Formateur Régie de spectacles, Management d'artistes, Organisation musique
  - Ingénieur en formation Ingénierie culturelle, Management d'artistes
- **BENALI ANISSA**, directrice de spectacle assistance, gestion sociale des entreprises culturelles.
- **VAGNER MAXIME**, fondateur, directeur Prodig'Art, bureau de production dédié à la popularisation des musiques savantes

■ CONTACT

Claudine AMAT chargée de la coordination
Téléphone : 06.08.32.56.87
E-mail : formation@laclique-production.com